

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
Révision : 06.04.2015  
Date d'édition : 06.04.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

FD 350 Lingettes de désinfection Classic

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Les lingettes de désinfection FD 350 conviennent à la désinfection par frottage et au nettoyage de surfaces de produits médicaux, par exemple repose-tête et accoudoirs des chaises de traitement, poignées de lampe scialytique, pièces à main et contre-angles dentaires, éléments d'appareils de radiographie tels que supports de menton et de tête, tubes, enveloppes de protection des films intrabuccaux.

##### Catégories de produits [PC]

PCO - Autres  
Désinfectant

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL AG, Höpfigheimer Straße 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerr.de

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 8, rue Paul Hérault, 92500 Rueil-Malmaison, France

Tel: +33 1 55691150, Fax: +33 1 55691151, info@durr.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Sol. 1 ; H228 - Solides inflammables : Catégorie 1 ; Matière solide inflammable.

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Facilement inflammable.

F ; R 11

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
Révision : 06.04.2015  
Date d'édition : 06.04.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)



Flamme (GHS02)

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

#### Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



F ; Facilement inflammable

### Phrases R

11 Facilement inflammable.

### Phrases S

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

FD 350 contient alcools, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

#### Composants dangereux

PROPANE-1-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486761-29 ; N°CE : 200-746-9 ; N°CAS : 71-23-8

Poids : 32 %

Classification 67/548/CEE : F ; R11 Xi ; R41 R67

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H336

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6 ; N°CAS : 64-17-5

Poids : 26 %

Classification 67/548/CEE : F ; R11

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7 ; N°CAS : 67-63-0

Poids :  $\geq 1 - < 3$  %

Classification 67/548/CEE : F ; R11 Xi ; R36 R67

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

#### Indications diverses

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
Révision : 06.04.2015  
Date d'édition : 06.04.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

##### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### Équipes d'intervention

###### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
Révision : 06.04.2015  
Date d'édition : 06.04.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Autres informations

Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans la toilettes.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( F )

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )

Valeur seuil : 5000 ppm / 9500 mg/m<sup>3</sup>

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )

Valeur seuil : 400 ppm / 980 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

##### DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 950 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Voie d'exposition : Par voie orale

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
**Révision :** 06.04.2015  
**Date d'édition :** 06.04.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

---

Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	87 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1036 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	319 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	89 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	81 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	206 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	114 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	80 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	26 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	61 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1900 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	343 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1723 mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
**Révision :** 06.04.2015  
**Date d'édition :** 06.04.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 888 mg/kg  
Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 500 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 136 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 950 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 268 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 960 µg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Valeur seuil : 10 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 140,9 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 140,9 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Valeur seuil : 1 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 790 µg/l

Type de valeur limite : PNEC (Industriel) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 0,63 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Industriel) ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 2,2 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Industriel) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 28 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 552 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Valeur seuil : 22,8 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 3,6 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau de mer ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Valeur seuil : 2,28 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau de mer ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 552 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC Intoxication secondaire ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 160 mg/kg

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
**Révision :** 06.04.2015  
**Date d'édition :** 06.04.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Type de valeur limite : PNEC Intoxication secondaire ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 0,72 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 2251 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

###### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

##### Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** lingettes

**Couleur :** blanc

**Odeur :** Alcool

#### Données de sécurité

<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>	( 1013 hPa )	non applicable
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	non applicable
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )	non applicable
<b>Point éclair :</b>		Combustible
<b>Température d'ignition :</b>		Combustible
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		négligeable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		négligeable
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	non applicable
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	aucune/aucun
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	non applicable
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )	négligeable
<b>pH :</b>		non applicable
<b>log P O/W :</b>		non applicable
<b>Seuil olfactif :</b>		Aucune donnée disponible
<b>Solides inflammables :</b>	Matière solide inflammable. (H228).	
<b>Matières solides comburantes :</b>	Non applicable.	

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
Révision : 06.04.2015  
Date d'édition : 06.04.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Propriétés explosives : Non applicable.  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucun(e) n'est connu(e).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Concentré:

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OECD 423

##### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Le produit ne possède ni propriétés d'irritation de la peau ni de propriétés de sensibilisation.

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OECD 402

##### Effet irritant et caustique

Human Skin Model (HSM) test non corrosif Méthode : OECD 431. Oeil du lapin: pas irritant. Méthode : OECD 405.

##### Sensibilisation

Cobaye: pas d'effet sensibilisant. Méthode : OECD 406.

##### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

### 11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
Révision : 06.04.2015  
Date d'édition : 06.04.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 4480 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 11200 mg/l

Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 9640 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

##### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Ceriodaphnia spec  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 9,6 mg/l

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 3644 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Ceriodaphnia spec  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1806 mg/l

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 13299 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 9714 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 3100 mg/l  
Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Chlorella vulgaris  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
Révision : 06.04.2015  
Date d'édition : 06.04.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Dose efficace : 275 mg/l  
Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Selenastrum capricornutum  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 440 mg/l  
Paramètre : IC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 ( PROPANE-1-OL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 2700 mg/l  
Temps d'exposition : 16 h  
Paramètre : EC10 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 5175 mg/l  
Temps d'exposition : 18 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

### Biodégradation

Pas de données disponibles.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Lingettes. Aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Solutions pour traitement des déchets

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
**Révision :** 06.04.2015  
**Date d'édition :** 06.04.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans les toilettes. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 3175

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ( N-PROPANOL · ÉTHANOL )

#### Transport maritime (IMDG)

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( N-PROPANOL · ETHANOL )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( N-PROPANOL · ETHANOL )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

**Classe(s) :** 4.1  
**Code de classification :** F1  
**Danger n° (code Kemler) :** 40  
**Code de restriction en tunnel :** E  
**Réglementations particulières :** LQ 1 kg · LQ 8 · E 2  
**Étiquette de danger :** 4.1

#### Transport maritime (IMDG)

**Classe(s) :** 4.1  
**Numéro EmS :** F-A / S-I  
**Réglementations particulières :** LQ 1 kg · E 2  
**Étiquette de danger :** 4.1

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

**Classe(s) :** 4.1  
**Réglementations particulières :** E 2  
**Étiquette de danger :** 4.1

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**Transport par voie terrestre (ADR/RID) :** Non

**Transport maritime (IMDG) :** Non

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :** Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
Révision : 06.04.2015  
Date d'édition : 06.04.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### Directives nationales

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Commission European  
CED = Catalogue Européen des déchets  
CEN = Comité européen de normalisation  
CL50 = Concentration léthale médiane  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  
CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone  
COV = Composés organiques volatils  
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)  
DL50 = Dose léthale médiane  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association international du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)  
UE = Union Européenne  
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 350 Lingettes de désinfection Classic  
**Révision :** 06.04.2015  
**Date d'édition :** 06.04.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

---

### 16.4 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.6 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.  
Dr. Klaus-Michael Wolf N° de tél.: +49 7154 1308-27 · N° de fax.: +49 7154 1308-40 · info@orochemie.de  
Dipl. Ing. Elisabeth Gehring N° de tél.: +49 7154 1308-37

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---